



COMMUNE DE BRICQUEVILLE-LA-BLOUETTE

DELIBERATION N° DEL2025/11/13-05 Du conseil municipal du 13 novembre 2025

Date de convocation : 7 novembre 2025

Date d'affichage de la liste des délibérations : 17 novembre 2025

Accusé de réception en préfecture
050-215000845-20251113-DEL25-11-13-05-DE
Date de télétransmission : 17/11/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 novembre à 20 heures, le Conseil municipal de Bricqueville-la-Blouette, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rodolphe JARDIN, Maire.

Etaient Présents : Messieurs JARDIN Rodolphe, AUBIN Luc, CHATELLIER Julien, DEROUET Richard, ÉDINE Pierre, FANFANI Antoine, Mesdames, GALMEL Isabelle, LECONTE Marie-France, LERAUX Muriel, ROUCHERE Anne-Marie, JOUANNE Lydie.

Formant la majorité des membres en exercice

Absent(s) excusé(s) : Madame YBERT Sandra qui donne pouvoir à Madame LERAUX Muriel, Monsieur COUILLARD Arnaud qui donne pouvoir à Monsieur EDINE Pierre, Madame MALERBA Lydie qui donne pouvoir à Madame GALMEL Isabelle.

Absent(s) : non excusés : 0

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice : 14		
Présents : 11	Absents : 3	Procurations : 3
Votants : 14		

Monsieur Richard DEROUET a été élu secrétaire, conformément à l'article L.2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

MODIFICATION DE LA CONVENTION DE GESTION POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS DE RANDONNEE

Une convention de gestion pour l'entretien des voiries d'intérêt communautaire et chemins de randonnée a été signée en juillet 2024 par Coutances mer et bocage et la commune de Bricqueville la Blouette pour une durée de trois ans. La convention stipule que Coutances mer et bocage confie à la commune de Bricqueville la blouette la gestion des services suivants :

- Eparage des voiries d'intérêt communautaire
- Eparage au gros tracteur des chemins de randonnée
- Eparage manuel des chemins de randonnée

Coutances mer et bocage conserve la gestion de l'éparage au vigneron des chemins de randonnée. Sur Bricqueville la Blouette, seul le chemin du moulin de la Paillasse est entretenu au vigneron (270m).

Le chemin du Blondel, d'une longueur de 700m, est intégré dans la partie « chemins à entretenir au gros tracteur », par conséquent géré par la commune. Ce chemin est trop étroit pour être entretenu au tracteur, seul un tracteur vigneron peut passer pour l'entretien.

La commune souhaite intégrer le chemin du Blondel dans la section « éparage au vigneron ». Pour cela, il est nécessaire de délibérer en faveur de ce changement et de soumettre cette demande à Coutances mer et bocage.

Où l'exposé de Monsieur JARDIN Rodolphe et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **CHARGE** Monsieur le Maire de faire la demande de changement de catégorie du chemin du Blondel (700m) à Coutances mer et bocage (ancienne catégorie : « éparage au gros tracteur », nouvelle catégorie demandée : « éparage au vigneron »).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce changement.

Le secrétaire de séance
RICHARD DEROUET

Le Maire
Rodolphe JARDIN

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.
Acte rendu exécutoire après transmission à la Sous-Préfecture le
Publication sur le site internet le

17 NOV. 2025

